



Salaire de base pour augmentation prévue sur ct

Par **julienduprat**, le **16/10/2008** à **23:26**

Bonjour, rn rn1) date : septembre 2007 : rn- Mon contrat de travail prévoit une augmentation de + 3000€ brut si Obtention de concours dans l'année d'embauche. rn dans le texte : "A l'obtention de ces 7 certifications dans un délai d'une année, la rémunération annuelle brute de Monsieur Julien Duprat sera augmentée de 3 000 €." rn- Salaire précisé sur le contrat de travail : 21K€. rn rn2) date janvier 2008 : rn- Mon employeur m'indique que mon salaire (21K€) est inférieur au salaire minimal de la Syntec. rn-> augmentation de 21 à 23K€ à partir de Janvier 2008 + regul du mois de novembre et décembre 2007. rn rn3) Obtention des 7 certifications le 12 septembre 2008. rn Salaire de Septembre 2008 = rn- 1 au 12 base de 23K€ (avant passage 7eme certif) rn- 13 au 30 base de 26 K€. (apres obtention) rn (salaire Aout 2008 23000€ + 3000€) => 26000€ soit 26 K€. rn rn4) Mois octobre 2008 ma comptable viens me voir en me disant qu'elle s'est trompée sur la base de calcul de mon salaire de septembre suite à l'obtention des certifications. rn- Réalisé : 23 + 3 => 26 K€ rn- Elle me dit qu'elle aurait du faire : salaire précisé sur le contrat 21K€ + 3K€ => 24 K€. rn Conséquences rn1) salaire d'Aout : base de 23K€ rn2) salaire septembre : du 1 au 12 base de 23K€ et du 13 au 30 base de 26K€ rn3) salaire d'octobre : base de 24K€ (Salaire Contrat de travail 21K€) + 3000€ des certifications. rn Questions : rn1) Dans le contrat de travail, le salaire de base pris en compte pour l'augmentation des certifications n'est pas clair ? cf ligne 3. rn2) Au mois septembre, mon salaire à été calculé sur une base de 26K€ du 13 au 30 septembre. rn- Est il possible que le mois suivant (octobre) la base soit inférieure ? 26K€ à 24K€ ? rn Remarque : actuellement l'augmentation réelle suite à l'obtention des certifications est de 1000€ : 1000€ et non pas 3000€ rn Calcul : base de d'aout => 23000 rn base de septembre => 26 (2/3 du mois) rn base d'octobre => 24 K€ rn Soit une augmentation réelle de 1000€ brut au lieu des 3000 annoncés sur mon contrat de travail ? rn Pouvez vous m'éclaircir sur le sujet ? rn Merci beaucoup à

vous.